

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRE DE CAMARGUE**

**ARRETE N° 2023-02**

**Arrêté portant désignation des représentants de l'établissement au  
Comité Social Territorial**

Le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-05-42 en date du 12 mai 2022 fixant à 5 le nombre de représentants titulaires au Comité Social Territorial placé auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue,  
Vu les élections professionnelles qui se sont déroulées au sein de l'Etablissement le 8 décembre 2022,  
Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial dressé le 8 décembre 2022,  
Vu l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Terre de Camargue en date du 15 juillet 2020 avec l'élection du Président et des Vice-présidents,  
Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les représentants des élus devant siéger au CST.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont désignés comme représentants de l'établissement au Comité Social Territorial :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Représentants de la Communauté de Communes</b>	Florent MARTINEZ (Président du CST)	Jean-Paul CUBILIER
	Chantal VILLANUEVA	Pierre MAUMEJEAN
	Jean-Claude CAMPOS	Josiane ROSIER-DUFOND
	Thierry FELINE	Arlette FOURNIER
	Françoise LAUTREC	Françoise DUGARET

**ARTICLE 2 :** La présidence du Comité Social Territorial sera assurée par Monsieur Florent MARTINEZ.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux intéressés.
- Transmis à Madame la Préfète du Gard.

Fait à Aigues Mortes le **26 JAN. 2023**  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE

